

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès

Décret n° 98 - 286 du 10 AOUT 1998
portant nomination d'un conseiller du Président de la République

Le Président de la République

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu le décret n° 001-97 du 29 octobre 1997 portant nomination du ministre, directeur du cabinet du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

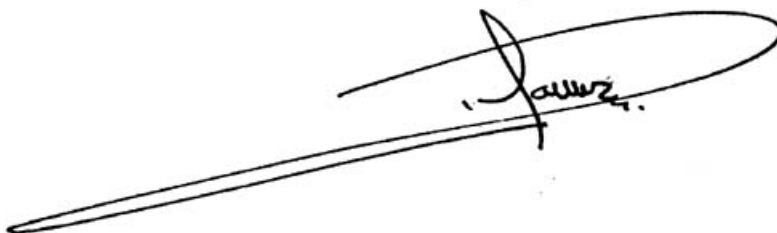
DECRETE :

Article premier.- Monsieur *Henri OSSEBI* est nommé conseiller du Président de la République à l'éducation nationale et aux ressources humaines.

Article 2.- Monsieur *Henri OSSEBI* percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera inséré au Journal Officiel ./-

Fait à Brazzaville, le 10 AOUT 1998

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Denis Sassou-Nguesso, is written over a horizontal line.

Le Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO.-